

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 1er octobre 2015

Étaient présents :

Alice AMELIN - Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC - Sandra BOUSQUET - Jean CORBANÈSE - Aude DELPEYROU - Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE - Francis DUSSILLOLS - Paulette LAPRIE - Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY

Étaient absents excusés :

Philippe DELIGNE

Secrétaire de séance :

Gaëlle DELPRAT.

Le Maire ouvre cette séance extraordinaire du Conseil à laquelle la population a été conviée en raison du sujet unique inscrit à l'ordre du jour à savoir la fusion des Communautés de Communes, dont la nôtre des Coteaux Macariens, à la suite du vote de la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) cet été.

Il propose au Conseil d'organiser la séance de la façon suivante :

1. Présentation du contexte juridique et politique actuel des fusions de CDC
2. Suspension de séance pour permettre un débat et un dialogue avec la population présente
3. Reprise de la séance pour décision du Conseil sur le mandat à donner aux Conseillers Communautaires de St Pierre d'Aurillac pour le Conseil Communautaire du lundi 5 octobre 2015

LE CONTEXTE :

La Loi NOTRe qui a été votée définitivement en août après une navette entre le Sénat et l'Assemblée Nationale fait suite à une première réforme engagée sous la Présidence de Nicolas SARKOZY et reprend les mêmes objectifs, à savoir la réduction du nombre de collectivités locales conformément aux grandes directives européennes.

En 2011 déjà les communautés de moins de 5.000 habitants ont été obligés de fusionner ce qui fut le cas pour :

- ✓ St Symphorien / Villandraut avec la CDC du Sud Gironde (Langon)
- ✓ Auros avec la Réole
- ✓ Captieux / Grignols avec Bazas

Les conditions administratives et financières de ces premières fusions ne sont toujours pas réglées et posent d'importants problèmes.

La Loi NOTRe comprend plusieurs volets :

1. Le renforcement des Régions avec les regroupements annoncés et les prochaines élections de décembre
2. Le renforcement des Métropoles aux pouvoirs élargis, comme pour Bordeaux
3. un regroupement des CDC en deçà du seuil de 15.000 habitants, la CDC des Coteaux Macariens ne faisant que 10.000 habitants elle est obligée de rejoindre une autre CDC voisine

Le Sous-Préfet a fixé lors d'une rencontre avec le conseil communautaire le calendrier de cette fusion qui relève d'une procédure exceptionnelle dérogatoire dans laquelle l'État a un fort pouvoir de contrainte envers les Communes :

1. 5 octobre : le conseil communautaire donne un avis de principe sur cette fusion à transmettre au Préfet
2. 9 octobre : le Préfet présente le Schéma d'Organisation Territoriale
3. 19 octobre : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (composée d'élus) se réunit pour donner un avis sur la proposition du Préfet
4. Avant le 31 octobre : le projet de Schéma est envoyé aux CDC et aux Communes qui doivent donner un avis
5. Avant le 31 décembre le Schéma est soumis à la CDCI
6. De janvier à mars 2016 : la CDCI travaille sur les Schéma et sur les positions prises par les collectivités
7. 31 mars 2016 : le Préfet prend un arrêté fixant définitivement le schéma
8. Avril à juin 2016 : définition et arrêté du périmètre des nouvelles CDC
9. Juin à août 2016 : consultation des communes sur le périmètre, majorité qualifiée des 2/3 des communes correspondant à la moitié de la population. Si cette majorité n'est pas atteinte :
10. De septembre à octobre 2016 : procédure de « passé outre » qui peut obliger des communes à rejoindre une CDC
11. 31 décembre 2016 : création des nouvelles CDC

Ce calendrier très serré laisse peu de place à la réflexion des élus et surtout à l'information et la consultation de la population, réduit très fortement le libre choix des communes dans une procédure qui de toute façon ne demande qu'un avis aux communes. Le Sous-Préfet a en plus indiqué que, bien que la Loi ne le prévoit pas expressément, l'État impose que les CDC soient fusionnées d'un seul bloc, sans partition de certaines communes. La seule obligation imposée par la Loi est la continuité territoriale. C'est cette dernière condition qui joue en défaveur de St Pierre d'Aurillac. En effet géographiquement au milieu du territoire de la CDC notre Commune n'est pas vraiment maître de son destin car dépendant de la position de St Martin de Sescas (qui a choisi de rejoindre Langon) et de Caudrot qui a conseil municipal ce soir.

Le Sous-Préfet a utilisé la notion assez floue de « bassin de vie » pour justifier la fusion avec la CDC de Langon, ce qui est une réalité mais ne doit pas être le seul critère de choix. Avec qui va-t-on aller est une chose mais la vraie question est de savoir : pour quoi faire. Donc il faut réfléchir en termes de politiques publiques et de contenu et des points forts ont été listés pour notre CDC (politique de l'enfance et la jeunesse avec les 2 associations qui gèrent les centres, le tourisme avec l'OTEM et la voie verte, le développement économique avec le projet de zone d'activité spécialisée en agro économie, l'habitat et les énergies renouvelables avec le rôle important du SIPHEM). Actuellement ces questions n'ont pas reçu de réponse claire de la part de la CDC de Langon.

En juin le Maire avait rencontré les Président des 2 CDC voisines (Langon et La Réole) sur ces questions, avait rendu compte au conseil des réponses qui lui avaient été faite et le Conseil après débat s'était plutôt prononcé pour rejoindre La Réole. Il avait également rencontré le Sous-Préfet compte tenu de la spécificité de la situation de St Pierre d'Aurillac et va rencontrer le Président du Conseil Général courant octobre.

Le Maire suspend alors la séance pour engager le débat avec les citoyens présents afin d'enrichir la réflexion des élus et aider à déterminer la position à prendre lors du Conseil Communautaire de la semaine prochaine.

.....//.....
Lors du débat et du dialogue les points suivants sont abordés :

- ✓ Pourquoi ne pas avoir envisagé une fusion avec Cadillac ou Sauveterre ?
- ✓ Comment arriver à freiner le calendrier pour avoir le temps de réfléchir et de consulter les populations, car quand on ne peut pas réfléchir on en peut pas donner un avis ? Le calendrier qui a été précisé est fixé par la Loi et s'appliquera de toute façon sans nous mais cela ne doit pas conduire à baisser les bras et il faudra continuer à se battre sur le fond et le contenu des décisions qui seront imposées. C'est là que l'action citoyenne est essentielle car sans la population derrière les élus malgré leur bonne volonté ne pourront pas faire avancer les choses. Les élus de St Pierre d'Aurillac continueront, soutenus par une mobilisation citoyenne, à avoir une forte exigence sur les questions importantes pour la vie des gens et sur le respect de la démocratie.
- ✓ Financièrement comment cela va-t-il se passer ? Des éléments ont été donnés à la réunion publique de Caudrot d'hier soir et le Maire en fait état :

INDICATEURS	CDC COTEAUX MACARIENS	CDC SUD GIRONDE (Langon)	CDC DU REOLAIS
taux taxe d'habitation	8.76%	8.55%	8.04%
taux taxe foncière / bâti	0.18%	0.54%	1.00%
taux taxe foncière / non bâti	3.98%	4.92%	3.93%
annuité de la dette	180 000.00 €	1 241 000.00 €	475 000.00 €
annuité par habitant	18.00 €	40.00 €	23.00 €
encours de la dette par habitant	76.00 €	425.00 €	140.00 €
résultat comptable 2014	30 000.00 €	120 100.00 €	894 000.00 €
résultat comptable par habitant	3.00 €	39.00 €	44.00 €

- ✓ Que vont devenir les associations dans la CDC en particulier AVL et CVLV ainsi que leur personnel ?
- ✓ Certains regrettent que tout soit fait pour aller à Langon et pour qu'on devienne une cité dortoir et proposent même de manifester leur mécontentement de façon très forte (et bruyante) le soir de la réunion du Conseil Communautaire.
- ✓ 2 mois (entre le vote le 7 août et le schéma du Préfet) pour décider de l'avenir de notre territoire dénote d'une procédure ahurissante qui bafoue la démocratie. Comme pour d'autres dossiers on applique quand même des décisions qui ne recueillent pas l'adhésion d'une majorité... c'est le cas de la LGV qui vient d'être validée par l'État de façon autoritaire et unilatérale malgré la forte mobilisation, c'est le cas des négociations avec les fonctionnaires malgré l'opposition des syndicats majoritaires... d'autres exemples pourraient être trouvés !
- ✓ La Loi est en contradiction avec l'article 2 de la Constitution (gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple) et l'article 72 (les collectivités s'administrent librement).
- ✓ On reproche souvent à St Pierre d'Aurillac d'être le vilain petit canard qui défend la commune et son repli sur des principes dépassés mais quand on voit tout ce qui est fait ici pour la population on ne peut être que pour les « circuits courts » politiques !
- ✓ Peu importe avec qui on va « se marier » mais par contre on doit être fermes sur ce qu'on va faire ensemble et il faut détailler le contenu et les objectifs communs avec nos éventuels partenaires. Par exemple :

- *la voie verte en concurrence avec la rive droite pendant un temps est un outil essentiel non seulement pour le développement touristique mais aussi pour que les gens puissent passer d'une rive à l'autre*
- *les actions culturelles (festival des fifres, nuits atypiques, Ardilla, les bibliothèques) et les associations seront-elles toutes préservées et aidées ?*
- *en matière économique quel devenir pour le projet de zone d'activités sur St Martin de Sescas alors que la zone de Mazères n'est pas remplie ?*
- *augmentation des impôts locaux et économies d'échelle ?*
- *comment conserver les services offerts à la population (ex / l'OTEM, le SIPHEM...)*
- ✓ *si les « politiciens » se téléphonent pour régler les questions sans la population, il faut que celle-ci se mobilise et pour cela il faut informer les gens, ce doit être un engagement fort des élus.*
- ✓ *D'anciens élus manifestent leur colère devant le mépris que l'État affiche face au travail et aux réalisations passés et présents qui sont remis en cause avec facilité et condescendance, comme un rouleau compresseur qui écraseraient les éléments de démocratie durement gagnés. En effet certains décideurs ont du mépris pour les gens mais aussi pour les élus des petites communes qu'ils considèrent comme partie négligeable dans le débat malgré leur légitimité. C'est un déni de la démocratie qui abîme la République en avançant de façon très autoritaire et un parallèle est même fait avec ce qui a été fait par l'Europe au peuple grec. On ne peut que mal réagir quand on voit que des projets importants sont balayés d'un revers de main et que c'est le pouvoir pour le pouvoir qui motive certains décideurs.*
- ✓ *Même si cette colère est légitime il ne faut pas que l'expression citoyenne s'arrête là, il faut la dépasser et obliger les décideurs à réfléchir et à travailler avec la population, c'est aussi le rôle des élus qui tiendront bon pour exiger des réponses aux questions essentielles pour la vie des gens au quotidien. Il faut transformer la colère en intervention citoyenne, même si on sait que la position de St Pierre d'Aurillac n'empêchera pas le Préfet d'imposer son schéma. Il faut que les élus trouvent une position qui valorise els projets et soit constructive, exercice difficile et périlleuse.*
- ✓ *Quels seront la représentation et le poids de St Pierre dans les nouvelles « grandes » CDC ? Il sera forcément en baisse mais la voix de la Commune et de la population peut être entendue à condition de trouver des lieux pour parler. Il faut parler de la vie des gens et aller avec celui avec qui on va pouvoir travailler dans l'intérêt de la population.*
- ✓ *Le Sous-Préfet a dit qu'il fallait fusionner avec Langon et qu'après on verrait si certains veulent changer... se méfier car les procédures sont complexes et ce qui est fait sera difficilement défait. De la même façon un arrêté peut modifier ou annuler un arrêté pris... on peut penser que se profile à l'horizon une grande CDC de tout le Sud Gironde de Captieux à Cadillac par Sauveterre ! On ne peut plus avoir confiance en la parole de l'État, on ne peut être que désabusé, comme quand en 2005 le peuple français a dit NON au traité européen qui nous a été imposé ensuite de façon détournée et autoritaire.*
- ✓ *L'avis des autres communes n'est pas encore connu précisément mais une tendance globale pousse vers Langon, certaines petites communes « du haut » auraient préféré aller vers La Réole voire vers Sauveterre.*
- ✓ *Ne pas demander l'avis des gens est un déni de la démocratie qui doit inquiéter les jeunes puisque personne ne se pose la question des générations à venir.*

.....//.....

Le Maire reprend ensuite la séance officielle pour que le Conseil arrête précisément le mandat donné aux conseillers communautaires de St Pierre d'Aurillac lors de la réunion du 5 octobre prochain.

Le discours déjà porté par ces élus de la nécessité d'associer la population aux décisions et de poser des questions précises sur les thèmes qui impactent la vie des gens est validé.

La position que prendront les représentants de la population de St Pierre d'Aurillac n'est pas de choisir où aller ou avec qui mais d'avoir des réponses précises et claires sur ce qu'on va pouvoir faire ensemble.

Il n'y aura pas d'avis donné tant que ces réponses n'auront pas été obtenues, présentées à la population et discutées. Les autres élus de la CDC seront invités à porter ces questions fermement auprès de nos partenaires potentiels sans exclusive ni préférence, sans céder aux pressions exercées par l'État dans un calendrier bafouant la démocratie locale.

Les 4 conseillers communautaires (Stéphane DENOYELLE, Aude DELPEYROU, Francis DUSSILLOLS, Myriam BELLOC) partagent cette position qu'ils défendront à la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h10

